

ORTHOTRIC DE ROGER *Orthotrichum rogeri* Brid.

CODE UE : 1387

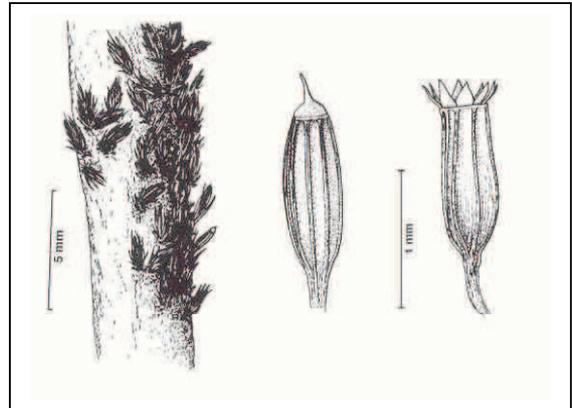
DIRECTIVE HABITATS : Annexes II

AUTRES STATUTS

- Convention de Berne : annexe I
- Liste rouge de l' « European Committee for the Conservation of Bryophytes » :

Europe : vulnérable

France : probablement menacée, mais données insuffisantes



Cahier d'habitats Natura 2000, tome

DESCRIPTION

Orthotrichum rogeri est une petite Bryophyte de la famille des Orthotrichacées. Cette espèce est difficilement déterminable sur le terrain et des confusions peuvent être possible avec d'autres espèces du genre *Orthotrichum*.

C'est une espèce exclusivement corticole qui nécessite des arbres en milieu ouvert ou dans un contexte forestier assez clair.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Espèce océanique montagnarde à distribution surtout localisée dans le centre et le sud de l'Europe et du Caucase, mais toujours de manière très dispersée.

Cette espèce est **extrêmement rare en France** et très mal connue.

LOCALISATION SUR LE SITE

Cette espèce a été récemment identifiée sur le site (2002 et 2003) dans la hêtraie-sapinière du Bois d'Arribama sur des troncs et des branches de sapin (*Abies alba*) ainsi que sur un seul tronc de sapin dans le Bois de Coumély.

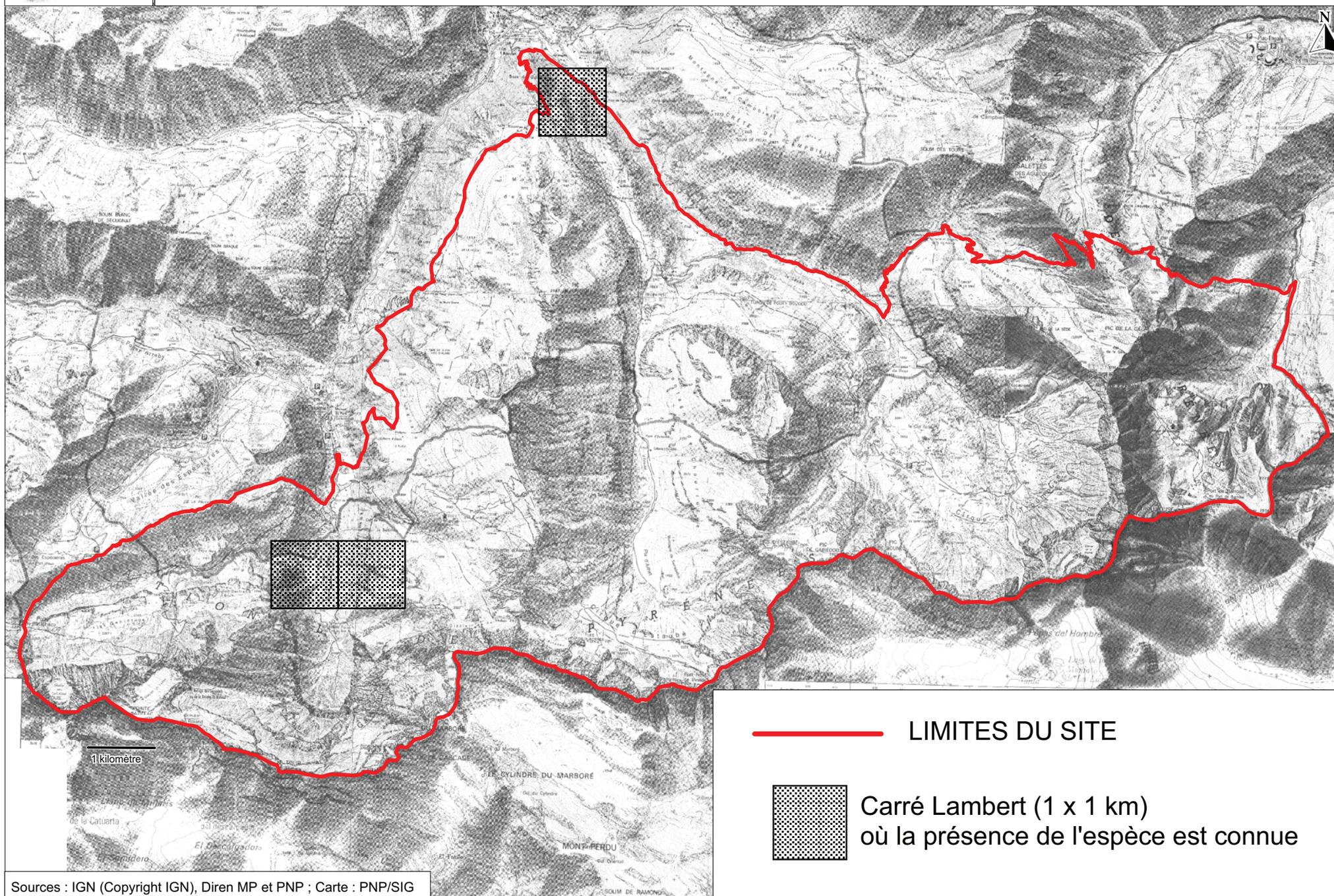
OBJECTIFS CONSERVATOIRES

La découverte récente de cette espèce rare au niveau national sur le site ne permet pas de savoir si les populations sont en déclin ou en augmentation.

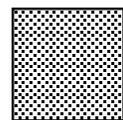
- **Nécessité de suivre l'évolution des populations de *Orthotrichum rogeri* et d'affiner les poursuivre les prospections**
- **Le maintien de *Orthotrichum rogeri* nécessite d'éviter toute intervention sur les zones de présence (actuellement connues) de l'espèce.**

PRECONISATIONS DE GESTION

- **Action proposée** : Fiche Action V1 : « Intégrer la présence de la Buxbaumie verte et de l'Orthotric de Roger dans la gestion forestière »
- **Acteurs concernés** : Office National des Forêts, Parc National des Pyrénées, Conservatoire Botanique Pyrénéen



— LIMITES DU SITE



Carré Lambert (1 x 1 km)
où la présence de l'espèce est connue